

1969 la reprise du trafic du canal de Suez provoqua une croissance exceptionnelle du commerce.

Et encore, dix ans après le 1^{er} choc pétrolier, en 1983 Marseille demeura le premier port d'hydrocarbures qui transitaient ensuite par pipe-line jusqu'à Karlsruhe¹¹. La question centrale c'est de savoir si l'industrialisation marseillaise c'est faite à l'instar de l'An-

gleterre à partir des biens d'équipement, ce qui impliquait en raison du retard une logique spéculative, ou bien si c'est la consommation, et par conséquent le commerce, qui fut porteuse. Il est faux de penser qu'il s'agit d'un problème de mémoire sauf à adopter une vision patrimoniale et par conséquent identitaire du développement.

Thierry Couzin

Un retour à l'événement: 26 mars 1957

Sans chercher à faire une étude sur la presse la une du journal *Le Monde* en date du 26 mars 1957 propose un instantané des problèmes internationaux sur lesquels il vaut la peine de s'arrêter. Les cinq thèmes principaux présentés par le directeur Hubert Beuve-Méry sont riches d'enseignement de contenu et témoignent des préoccupations de la politique française. La signature du traité européen de Rome, la crise parlementaire en France, une réflexion sur le maintien de la légalité en Algérie, les controverses autour du problème du contrôle du canal de Suez, enfin un bras de fer dans l'ancien protectorat du Maroc. Faute d'adopter une méthode sérieuse ces informations sont suffisamment riches pour que l'on puisse en inférer une logique d'en-

semble. Ni victimes ni bourreaux avait déjà souhaité Albert Camus après la seconde guerre mondiale en 1948. Il semblait que presque dix ans plus tard cet équilibre fragile fut remis en cause à la fois par l'espoir avec les avancées de la coopération européenne, au désarroi avec les problèmes liés à la décolonisation en Afrique du Nord, et à la volonté de maintenir la stabilité gouvernementale au sein d'une IV^{ème} République menacée. Il s'agit en somme d'examiner la genèse de ce que Jean Daniel appela plus tard le temps qui reste.

1. L'Europe

Un supplément d'âme anime le Tiers parti qui désormais domine l'Assemblée de Strasbourg.

¹¹ Thierry Couzin, *Après Braudel. Notes d'historiographie contemporaine sur la Mé-*

diterranée, dans «Mediterranea- recherche storiche», 2009, 15, p. 25.

Courant que vint corroborer la signature le 25 mars 1957 à Rome du traité créant l'Euratom et le marché commun dont l'affiche annonçant l'événement représentait des silhouettes féminines habillées aux couleurs nationales et se donnant la main devant la vaste carte d'Europe portant comme légende la citation d'Alcide De Gasperi: «Six peuples, une seule famille, pour le bien de tous». «Tel qu'il se présente, le traité sur le marché commun semble répondre en effet aux «revendications» exprimées dans l'ordre du jour en trois parties voté le 23 janvier dernier à l'Assemblée nationale par 322 voix contre 207. La confirmation expresse des accords intervenus au niveau des experts en matière d'harmonisation des charges salariales est obtenue. Elle figure noir sur blanc dans la dernière partie du traité. Sur le chapitre agricole satisfaction est donnée également aux vœux des parlementaires français. Enfin on sait que l'association des T.O.M. au marché commun, troisième «épine» des négociations, a été réglée dans le traité «sur la base des principes posés par le gouvernement» comme le demandait l'ordre du jour».

2. L'Afrique du Nord

«Le 26 mars 1944, à Alger, le Congrès de *Combat* a affirmé que le mouvement *Combat* faisait

sienne la formule: «L'anticommunisme est le début de la dictature». (...) «On parle beaucoup d'ordre, en ce moment. C'est que l'ordre est une bonne chose et nous en avons beaucoup manqué. A vrai dire, les hommes de notre génération ne l'ont jamais connu et ils ont une sorte de nostalgie qui leur ferait faire beaucoup d'imprudences s'ils n'avaient pas en même temps la certitude que l'ordre doit se confondre avec la vérité. Cela les rend un peu méfiants, et délicats, sur les échantillons d'ordre qu'on leur propose»¹². «L'opinion a été alertée depuis quelques mois par les récits de sévices qui auraient été infligés en Algérie à certaines personnes arrêtées. Le 6 octobre le ministre résident a télégraphié au président de la commission de l'intérieur à l'assemblée nationale pour demander l'envoi d'une délégation parlementaire afin d'enquêter. (...). Le rapport déposé et annexé au procès verbal de la séance du 9 mars conclut qu'après un examen approfondi du dossier la délégation composée de sept membres a décidé à l'unanimité moins une voix que rien ne pouvait l'amener à des tortures subies (...). Ainsi le problème tel qu'on le présente nous paraît mal posé. Des confusions s'établissent. Lorsqu'on se trouve devant un problème moral il ne faut jamais quels que soient les faits, s'écarter de principes qui sont à la base même de notre civilisation. Un de

¹² Albert Camus, *Combat* 7 et 12 octobre 1944, dans *Actuelles. Ecrits politiques*,

Paris, 1950, pp. 41 et 45.

ces principes est que le droit doit toujours l'emporter sur toute autre considération parce que s'il assure le châtement du coupable ses règles strictes protègent l'innocent. Or jamais le droit et les lois d'exception n'ont cheminé de concert (...). Ce n'est pas sans une certaine surprise que nous avons lu dans le rapport de la délégation parlementaire une justification des lois d'exception dans ce qu'elles ont de plus dangereux (...). Il est peut-être moins opportun de célébrer, pour citer le rapport, «l'arrestation qui provoque presque toujours une émotion qu'il convient d'exploiter immédiatement» parce que «plus tard les détenus réfléchissent, se ressaisissent, et on obtient plus rien d'eux» (...). Principe redoutable qui montre que le principal souci est la recherche de l'aveu par surprise. Nous savons où peut conduire le zèle le mieux intentionné lorsqu'il s'agit d'obliger un détenu à parler¹³. «Le Front de libération nationale sorti vainqueur de son combat contre l'occupant colonial et le Mouvement national algérien de Messali Hadj s'imposa progressivement comme interlocuteur unique de l'Algérie indépendante. Pour ce faire il réussit à structurer, en son sein, la majorité des opposants à l'Algérie française et à affirmer graduellement sa prépondérance dans les rangs de la communauté algérienne établie en mé-

tropole. La religion islamique joua un rôle prépondérant dans la lutte armée et la défense de la «personnalité algérienne». Cette instrumentalisation politique du religieux se perpétua ensuite jusqu'en octobre 1988 quand un «chahut de gamin» renversa le système du parti unique et entrouvrit les portes de la démocratie et de la liberté d'expression. L'aventure prit fin subitement après la victoire électorale du Front islamique du salut aux élections de décembre 1991 et l'instauration de l'état d'urgence, prémices de la guerre civile. Ainsi en Algérie entre 1962 et 1988 le rapport à l'Islam passa par le filtre du FLN et évolua au gré des attentes du pouvoir et de la société dans un cadre socialiste à parti unique. Au même moment, la communauté algérienne en Europe, sans cesse plus nombreuse, s'enracinait. Sa relation à la religion se transformait pour les pères d'abord puis leurs enfants qualifiés de «Beurs»¹⁴. Il en résulta une forte distorsion entre la situation au pays et celle découlant de l'exil qu'envenimait un écart de développement marqué par le retard de la transition démographique.

3. L'Hexagone

Fernand Braudel a commencé à travailler sur la Méditerranée en 1922 et acheva son livre en 1946 mais qui ne fut publié qu'en 1949

¹³ Maurice Garçon, *De la légalité*, dans «Le Monde», 26 mars 1957, p. 1.

¹⁴ Jean-Charles Scagnetti, *Pays d'origine et*

encadrement des pratiques religieuses: l'Algérie et ses émigrés (1962-1988), dans «Cahiers de la Méditerranée», 2009, 78, p. 177.

bien qu'il le rédigea en partie de mémoire lors de son emprisonnement en 1941 dans la citadelle de Mayence jusqu'en 1946. Dans cet ouvrage il exposa une conception de l'histoire qui l'accompagna sa vie durant. C'est ainsi rendre grâce à ce maître que de survoler avec lui ce qu'on peut appeler son siècle. Ce Lorrain qui débuta sa carrière à Alger avant d'enseigner à Bahia puis de fonder la VIème section de l'Ecole pratique des Hautes études en sciences sociales à Paris et de participer à la création de la Maison des sciences de l'homme resta presque étranger au politique et c'est seulement au soir de sa vie qu'il s'épancha sur la sécheresse de cette science qui parfois rend pessimiste en exigeant une sorte de silence personnel et commença à écrire sur ce qu'il avait observé et parfois de très loin à savoir l'histoire de France. Œuvre inachevée dont il se proposait de rédiger un volume sur la politique intérieure et un autre sur les affaires étrangères sa quête de l'identité nationale n'en devint pas moins une nouvelle piste pour la génération qui suivit. Beaucoup moins scrupuleuse de définir cette dernière la littérature historique sur ce thème est devenue pléthorique jusqu'à ce qu'enfin on ait pu se demander à quoi donc celle-ci pouvait donc servir¹⁵.

Saccadé le rythme de l'évolution de la résistible ascension des sociétés industrielles occupa un rôle de pivot dans ce que dès les années 1840 on va appeler le développement dont les rouages humains servirent de courroie de transmission à l'Etat lui-même comme plus grand entrepreneur des temps modernes. Une fois lancée la division internationale du travail mit en branle une immigration des campagnes, italienne, espagnole, portugaise et maghrébine après le second conflit mondial, tant et si bien qu'en 1974 86% des étrangers en France étaient d'une origine méditerranéenne dynamique en termes démographiques puisque ces quelques 3 442 000 âmes comptaient pour environ 30% dans l'accroissement de la population du pays. Il est heureux que dans une collection récente Maurice Agulhon aujourd'hui professeur honoraire au Collège de France ait avec l'aide de jeunes collaborateurs publié un ouvrage qui sous la forme d'un dictionnaire se propose de présenter au lecteur un abécédaire de la République française depuis la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en 1789 jusqu'à la réduction du mandat présidentiel à cinq ans par le référendum du 24 septembre 2000¹⁶.

¹⁵ Gérard Noiriel, *A quoi sert l'identité nationale*, Marseille, 2007, 154 p.

¹⁶ Maurice Agulhon, *Les mots de la République*, Toulouse, 2007, 125 p.